

**ARRETE PORTANT INSCRIPTION SUR LE  
TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE  
D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CLASSE  
AU TITRE DE L'ANNEE 2024 m 307**

2024 - JUIL - P. 5

Le Maire de Loches,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu l'arrêté fixant les lignes directrices de gestion en date du 13/09/2021,

**ARRÊTE**

**Article 1 :** Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Rang de classement	Identité de l'agent	Date d'avancement
1	VAN CAUWENBERGHE CAROLINE	01/08/2024

	Nombre de femmes	Nombre d'hommes
Promouvables	1	0
Inscrits	1	0

**Article 2 :** Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié ou affiché.

Fait à Loches, le .... 2. 2. JUIL. 2024

Le Maire,  
Marc ANGENAULT,  
Par délégation du Maire,  
Elisabeth GRELIER  
Conseillère Déléguée,



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent arrêté.